

## Arme de catégorie B

### Procédure

**Etape n° 1** : je prends connaissance des informations générales de la rubrique armes du site internet [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr).

**Etape n° 2** : je constitue mon dossier :

- cerfa n° 12644\*04 complété, daté, signé,
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de résident),
- copie d'un justificatif de domicile récent,
- un document (copie de facture ou attestation sur l'honneur accompagnée d'une photographie du matériel) justifiant de l'installation au domicile du demandeur d'un coffre-fort ou d'une armoire forte en vue de la conservation des armes,
- un certificat médical datant de moins d'un mois, **lorsque** le demandeur suit ou a suivi un traitement dans le service ou le secteur de la psychiatrie d'un établissement de santé,
- un extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois,
- copie de la licence de tir, tamponnée par le médecin, en cours de validité, délivrée par une fédération sportive de tir agréée par le ministère chargé des sports,
- avis favorable de la fédération française de tir,
- pour les mineurs, la preuve de la sélection en vue de concours internationaux et l'autorisation d'acquiescer une arme de la personne ayant autorité parentale avec copie de sa pièce d'identité.

**Etape n° 3** : j'adresse mon dossier par courrier à la préfecture des Pyrénées-Orientales à l'adresse ci-dessous :

Préfecture des Pyrénées-Orientales  
Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives de sécurité  
24 Quai Sadi Carnot  
66951 PERPIGNAN Cedex